
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-6 du 9 Janvier 1984

portant nomination du Lieutenant
Gaston ZINSOUVI en qualité de Directeur
Adjoint du Cabinet Militaire du Prési-
dent de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée,
 - VU le Décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
 - VU l'Ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères
 - VU l'Ordonnance N° 77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin,
 - VU la Loi N° 81-014 du 10 Octobre 1981 portant statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin,
- Le Conseil Exécutif National en sa séance du 4 Janvier 1984,

D E C R E T E :

Article 1er.- Le Lieutenant Gaston ZINSOUVI est nommé Directeur Adjoint du Cabinet Militaire du Président de la République.

Article 2.- Le présent décret prend effet à compter du 15 Septembre 1979 et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 9 Janvier 1984

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

pour le Ministre des Finances
absent, le Ministre de l'In-
dustrie, des Mines et de l'E-
nergie, chargé de l'intérim,

Barthélémy OHOUEMS

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MF-MDN 4 Autres
Ministères 20 SGG 4 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et ses Sections 4
DB-DSDV-DCF-DTCP-DI 20 EMG/FAP-EM/FDN-EM/FSP 6 CAB. MIL/PR 4 DSI/
FAP 4 Intéressé 1 JORPB 1